



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 19 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, pour faire suite à la résolution 68/211 de l'Assemblée générale. Il comprend également une partie sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño, conformément à la requête formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/208 (voir annexe). Pour la quatrième année consécutive, les pertes économiques imputables aux catastrophes se sont élevées à plus de 100 milliards de dollars, soulignant ainsi qu'il est urgent d'anticiper les scénarios de risques à moyen et long termes et d'identifier des mesures concrètes pour limiter autant que possible l'apparition de risques futurs, réduire les niveaux de risques actuels et renforcer la résilience de la société, de l'environnement et de l'économie.

Les préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui aura lieu à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, ont pris une place importante au cours des dernières années. Les consultations multipartites ont atteint leur point d'orgue avec la dernière série de six plateformes régionales multipartites, qui se sont déroulées en Afrique, dans les Amériques, en Asie, dans le Pacifique, en Asie centrale et en Europe. Le Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée a été mis en place et a tenu sa première réunion à Genève, les 14 et 15 juillet 2014. Il a passé en revue les questions de procédure et d'organisation des préparatifs de la Conférence ainsi que des éléments relatifs au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

* A/69/150.

** La communication du présent rapport a été retardée pour des raisons techniques.



I. Aperçu des risques de catastrophe actuels et émergents

1. Pour la quatrième année consécutive, les pertes économiques imputables aux catastrophes se sont élevées à plus de 100 milliards de dollars, soulignant ainsi qu'il est urgent d'anticiper les scénarios de risques à moyen et long termes et d'identifier des mesures concrètes pour limiter autant que possible l'apparition de risques futurs, réduire les niveaux de risques actuels et renforcer la résilience de la société, de l'environnement et de l'économie. Tirée par une exposition aux risques croissante, du fait que les investissements privés et publics continuent de se concentrer dans les régions exposées, cette tendance à la hausse des niveaux de risques de catastrophe représente une menace pour les collectivités à travers le monde.

2. Ces niveaux de risques sont encore aggravés par des conditions météorologiques et climatiques extrêmes. La série d'événements records apparemment sans fin, notamment la tempête tropicale la plus puissante ayant jamais touché terre, les vagues de chaleur extrême et de froid intense, l'absence de pluie et de neige dans certaines régions et les précipitations excessives dans d'autres, continuera d'avoir des répercussions économiques et sociales considérables à moyen et long termes, en particulier alors que l'intégration des marchés et des fournisseurs dans l'économie mondiale se poursuit.

3. Au cours de la période examinée¹, plus de 16 300 personnes ont péri et 113 millions ont été touchés dans les quelques 358 catastrophes rapportées au niveau international. La plus meurtrière d'entre elles a été le typhon Haiyan, qui a dévasté des parties des îles de Leyte, Samar et Cebu (Philippines), entre autres, et fait 7 354 de morts ou disparus². Prolongeant une tendance de longue date, les tempêtes (49 %) et les inondations (35 %) représentaient les deux premières causes de pertes économiques au niveau mondial imputables aux risques naturels sur cette période. Les tempêtes et inondations étaient à l'origine de 55 % des pertes humaines et 86 % des pertes économiques entre 1970 et 2012³. Aucun continent n'a été épargné pendant l'année écoulée. L'Europe a connu une série d'inondations coûteuses et très destructrices, à l'instar de certaines parties de l'Amérique du Nord et du Sud, de l'Australie et de l'Afrique australe. Si le nombre de morts liés à ces événements restait relativement faible, des millions de personnes ont souffert des dommages matériels occasionnés aux biens publics ou privés.

4. Outre les événements extrêmes et soudains, les catastrophes à évolution lente et les changements climatiques continuent aussi d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale. La question des répercussions éventuelles des sécheresses sur les prix et l'offre de produits alimentaires a pris de l'importance lorsque la Californie (États-Unis d'Amérique) a annoncé avoir subi la sécheresse la plus sévère de son histoire. À l'origine de près de la moitié de la production de fruits, fruits à coque et légumes cultivés aux États-Unis et exportateur majeur au niveau mondial, l'État de Californie est représentatif de nombre d'autres grandes régions de production agricole où les éventuels risques climatiques et naturels pourraient se répercuter sur l'offre et les prix aux niveaux mondial et national.

¹ Le présent rapport couvre la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

² EM-DAT : base de données sur les situations d'urgence OFDA/CRED.

³ Organisation météorologique mondiale (OMM), *Atlas of Mortality and Economic Losses from Weather, Climate and Water Extremes 1970-2012* (2014).

5. En outre, la convergence de facteurs de risques aggrave les pertes et doit être à la fois mieux comprise et traitée. Un développement sans évaluation des risques, de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques, de la pauvreté et des inégalités, des mécanismes de gouvernance faibles et une urbanisation rapide de régions très exposées accentuent les pertes et la vulnérabilité et l'exposition des sociétés aux pertes imputables aux catastrophes. Les effets dévastateurs du typhon Haiyan aux Philippines ont illustré la nécessité de s'attaquer aux facteurs de risques sous-jacents et de renforcer la préparation et la capacité de secours en cas de catastrophe.

6. L'urbanisation de régions sujettes aux risques nécessite une évaluation et une planification prévoyantes des risques. Les populations urbaines doivent faire face à des risques multiples, en particulier d'inondations; il est donc fondamental de renforcer la résilience des villes. Il ressortait d'une récente analyse des risques encourus par 616 grandes agglomérations⁴, concentrant 1,7 milliard d'habitants, soit près de 25 % de la population mondiale, et environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial, que le risque d'inondations menaçait davantage de personnes que tout autre risque naturel. Les crues font peser une menace sur plus de 379 millions de personnes résidant en zone urbaine, tandis que les séismes et les vents violents pourraient menacer 283 millions et 157 millions de personnes respectivement. Alors que 60 % de l'espace urbain de 2030 reste à construire, il faut saisir cette occasion pour dessiner et planifier les villes de demain de manière proactive.

7. Les investissements dans les domaines de l'alerte précoce et de la préparation aux catastrophes ont donné des résultats positifs et encourageants et doivent encore être intensifiés. L'exemple des États d'Odisha et de l'Andra Pradesh (Inde), où plus d'un million de personnes ont été évacuées en prévision du cyclone Phailin, a montré que l'engagement des États et des collectivités dans la préparation sauve des vies. Le séisme de magnitude 8,2 survenu au large des côtes chiliennes en avril 2014 et ses répliques ont aussi souligné les avantages qu'il y avait à investir dans la préparation et l'atténuation des risques sismiques. Le très faible nombre de morts enregistré à cette occasion est attribué à l'application des codes de la construction, car les bâtiments et les infrastructures ont résisté. En outre, l'évacuation de plus de 900 000 personnes des régions côtières suite à une alerte au tsunami illustre les avantages que procure l'investissement dans la sensibilisation du public et l'alerte précoce.

8. Pourtant, les effets à long terme et les coûts des occasions perdues demeurent et continuent de compromettre la croissance économique des villes et des pays. Pour y remédier, il faut comprendre les risques et les gérer de manière proactive au niveau de la collectivité. Les secteurs public et privé doivent institutionnaliser une approche intégrée et fondée sur des données factuelles, pour accroître la résilience des investissements.

9. L'intersection entre risques naturels et technologiques fait désormais l'objet d'une attention croissante. L'exposition des pays à des catastrophes technologiques provoqués par des risques naturels à l'origine de menaces complexes en cascade se révèle de plus en plus préoccupante. Le séisme et le tsunami qui ont frappé le Japon en mars 2011 et endommagé la centrale nucléaire de Fukushima ont mis en évidence le lien complexe unissant les risques naturels et les catastrophes technologiques. Il ressortait d'un récent rapport mondial que 23 sites de centrales nucléaires abritant

⁴ Swiss Re, « Mind the risk: a global ranking of cities under threat from natural disasters » (2013).

74 réacteurs étaient aujourd'hui exposés aux risques de tsunami.⁵ De même, lors des inondations survenues en 2014 en Europe du Sud-Est, le déplacement ou la remontée à la surface de mines terrestres n'avaient pas été anticipé et ont ajouté aux conséquences déjà désastreuses des inondations. Près de 120 000 mines jusqu'alors confinées à une zone bien balisée de 1 200 mètres carrés ont ainsi été séparées des panneaux d'avertissement qui signalaient leur emplacement.

10. Il faut investir dans les méthodologies et outils, aujourd'hui limités, permettant d'évaluer les risques « NaTech », comme l'on appelle parfois la combinaison des risques naturels et technologiques. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lors de la mise en place de stratégies intégrées de réduction des risques liés à d'éventuels événements nucléaires, technologiques, biologiques, chimiques ou radiologiques, vu l'ampleur de leurs répercussions potentielles sur la santé, l'agriculture, l'environnement et la sécurité des personnes et des collectivités en général. Ces stratégies intégrées et ces plans doivent, en outre, s'attaquer à la difficulté supplémentaire que posent le relèvement et la reconstruction après une catastrophe NaTech complexe.

11. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, intitulé *Bilan 2014 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité*, a une nouvelle fois alerté la communauté internationale. Si on ne peut leur imputer aucune catastrophe précise on dispose toutefois d'un nombre croissant de données factuelles indiquant que les changements climatiques ont des répercussions sur de nombreux systèmes naturels et humains et posent des risques significatifs pour la santé humaine, les écosystèmes, les infrastructures et la production agricole. Les prédictions figurant dans le rapport donnent à réfléchir, vu les difficultés considérables que rencontrent les gouvernements et les collectivités pour gérer les niveaux de risques de catastrophe existants.

12. Les pertes globales imputables aux catastrophes augmentent à une vitesse alarmante et compromettent les efforts entrepris au niveau mondial pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable. Cependant, reconnaître que la réduction des risques de catastrophe contribue au développement durable peut servir de moteur pour intensifier l'action. Je me félicite donc de l'attention prêtée à la question des risques de catastrophe et à la nécessité de renforcer la résilience, dans le programme de développement pour l'après-2015. Cela prouve que l'on est conscient des conséquences dévastatrices des catastrophes pour les personnes, les économies et la stabilité des États et des collectivités.

II. Élaboration d'un programme pour l'après-2015 qui tienne compte des risques : défis et opportunités

13. Comme indiqué dans les rapports antérieurs sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, les bilans mondiaux bisannuels et les auto-évaluations réalisées par les pays et les villes du monde entier, la mise en œuvre des cinq actions prioritaires du Cadre d'action de Hyogo a considérablement progressé dans toutes les régions. D'énormes progrès ont été

⁵ Joaquín Rodríguez-Vidal, José M. Rodríguez-Llanes et Debarati Guha-Sapir, « Civil nuclear power at risk of tsunamis », *Natural Hazards*, vol. 63, No. 2, pp. 1273-1278 (septembre 2012).

accomplis dans les domaines du renforcement des dispositifs institutionnels et législatifs; des systèmes d'alerte précoce et de la préparation aux catastrophes; et de la sensibilisation et de l'éducation du public. Cependant, l'action prioritaire la moins avancée, à savoir la quatrième, concerne les facteurs de risques sous-jacents susceptibles d'entraîner des pertes.

14. Des données factuelles indiquent que l'exposition des personnes et des biens, dans les pays à plus haut comme à plus faible revenu, a progressé plus vite que la réduction de la vulnérabilité, ce qui contribue à l'apparition de nouveaux risques et à une hausse marquée des pertes sociales et économiques. Nombre de gouvernements sont désormais confrontés à des niveaux croissants de passif éventuel et de risque souverain. En particulier, cela pose des difficultés aux pays à petites économies vulnérables et disposant de faibles marges de manœuvre budgétaires, tels que les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

15. L'année 2015 offre une occasion exceptionnelle d'infléchir ces tendances. Les résultats du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 exerceront une influence décisive sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'accord sur le climat, et réciproquement. Il sera extrêmement important de garantir la cohérence et le renforcement mutuel entre ces cadres directeurs, à la fois en termes d'harmonisation des instruments sur le fond et de bonne coordination des mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

16. Il est désormais largement admis que la cohérence peut être mise en place à plusieurs niveaux. S'agissant de l'harmonisation sur le fond, il faut s'assurer que les mesures d'incitation prévues dans les trois instruments pour l'après-2015 n'entrent pas en contradiction. Par ailleurs, l'emploi d'une terminologie commune pourrait contribuer directement à la cohérence et au renforcement mutuel. L'inclusion, dans les chapeaux présentant la vision de chacun de ces cadres, d'une référence explicite invitant à une mise en œuvre cohérente serait un pas supplémentaire pour encourager la mise en œuvre intégrée.

17. Si les risques de catastrophe ne sont pas gérés de manière efficace, les pertes et les conséquences accrues qui en découlent compromettront la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Dans le même temps, la capacité de ces objectifs à inciter les secteurs public et privé à réaliser des investissements qui tiennent compte des risques aura une influence directe sur les facteurs de risques sous-jacents et, par conséquent, sur les niveaux de risques et de résilience futurs. En pratique, les politiques publiques adoptées pour atteindre les objectifs de ces deux cadres devront aussi se renforcer mutuellement. En outre, la définition d'indicateurs communs permettra de rationaliser la mise en œuvre et de mesurer la contribution des progrès accomplis dans un cadre à la réalisation de progrès dans un autre.

18. Pour aider à identifier de manière concrète des objectifs et des indicateurs de réduction des risques de catastrophe adaptés et applicables à tous les cadres, le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes testent actuellement des exemples d'objectifs et d'indicateurs en Arménie, au Japon et au Mozambique. Bien qu'encore à un stade précoce, cet exercice fournit déjà des renseignements utiles sur la manière dont les objectifs et les indicateurs peuvent contribuer à garantir l'harmonisation effective des objectifs de développement durable et du cadre de réduction des risques

de catastrophe pour l'après-2015, élément déterminant pour garantir que le développement durable permette de réduire les risques de catastrophe.

19. Le programme sur les changements climatiques est aussi intimement lié au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, car ces changements constituent un facteur de risque d'une importance majeure croissante. Les fondements politiques de la cohérence et du renforcement mutuel sont bien établis dans diverses décisions de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui mentionnent explicitement l'importance que revêtent la réduction des risques de catastrophe et le Cadre d'action de Hyogo. Les décisions établissant le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée ont, en outre, abordé spécifiquement la question du renforcement de l'action en matière d'adaptation au titre du Cadre de l'adaptation de Cancún, qui invitait à l'« amélioration des stratégies de prévention des risques de catastrophe liés aux changements climatiques, eu égard au Cadre d'action de Hyogo, s'il y a lieu ».

20. Pendant la période écoulée, une priorité a été accordée à la mobilisation de la volonté politique pour parvenir à un accord juridique mondial sur le climat ambitieux d'ici à 2015 et à l'incitation à prendre des mesures d'envergure sur le terrain pour réduire les émissions et renforcer la résilience. Le système des Nations Unies, en collaboration avec le secteur privé et la société civile, s'est employé sans relâche à promouvoir des engagements ciblés en matière de résilience, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et à renforcer les partenariats pour la mise en œuvre. Des efforts considérables ont été entrepris en prévision du Sommet sur le climat de 2014, pour accélérer les mesures en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans les villes, fournir des services d'information climatologique, intégrer les risques dans les systèmes de comptabilité financière et les processus de prise de décisions et renforcer l'appui au financement de la réduction des risques et de l'adaptation par le biais de mécanismes de transfert des risques au niveau régional et d'autres moyens, en particulier dans la région du Pacifique et dans les petits États insulaires en développement.

21. Les questions de la cohérence et du renforcement mutuel entre ces trois instruments de référence prévus pour 2015 sont décisives pour améliorer la résilience des nations et des collectivités. On peut escompter qu'à eux trois, le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015, un programme de développement pour l'après-2015, y compris des objectifs de développement durable, et l'accord sur le climat donneront des orientations fortes pour accroître la résilience des générations actuelles et futures.

III. Vers un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

Examen de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sur les 10 années écoulées depuis son lancement

22. Conformément à la résolution 68/211 de l'Assemblée générale, l'examen de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo portant sur les 10 années écoulées depuis son lancement a été achevé en 2014. Le rapport, qui contient les conclusions des composantes de l'examen, servira à informer les délégués pendant les préparatifs intergouvernementaux pour la troisième Conférence mondiale sur la

réduction des risques de catastrophe et l'élaboration du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

23. L'examen inclut l'auto-évaluation bisannuelle des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo effectuée par les pays et les organisations intergouvernementales depuis 2007⁶. Il s'appuie également sur les conclusions du processus d'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo⁷; les résultats et les priorités en matière de réduction des risques de catastrophe des plateformes régionales et des réunions ministérielles⁸; les synthèses et déclarations du Président à l'occasion des première, deuxième, troisième et quatrième sessions de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe⁹; les conclusions des évaluations par les administrations locales des progrès accomplis dans le renforcement de la résilience aux catastrophes¹⁰; les bilans mondiaux sur la réduction des risques de catastrophe¹¹; l'examen thématique du Cadre d'action de Hyogo¹²; et les consultations menées avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales régionale, l'ONU et les organisations et les groupes internationaux (dont, entre autres, les collectivités, les entreprises et l'industrie) entre mars 2012 et mai 2014.

24. Les conclusions des rapports d'avancement montrent que le Cadre d'action de Hyogo continue jouer un rôle influant et de guider les gouvernements et les autres parties prenantes dans leurs efforts pour gérer les risques de catastrophe de manière plus efficace. Les nations et les collectivités s'attachent davantage à comprendre les risques et à s'y attaquer pour contribuer au renforcement de la résilience.

25. Alors que l'exposition aux risques s'intensifie dans de nombreuses régions, l'examen indique qu'il sera essentiel, dans le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, de mettre l'accent sur la réduction des risques existants, la prévention de l'apparition de nouveaux risques et le renforcement de la résilience de l'ensemble de la société, en accroissant la responsabilité et en insistant davantage sur les efforts au niveau local. Pour s'attaquer de manière efficace aux risques existants et éviter l'apparition de nouveaux risques, il faut que l'ensemble des institutions publiques, y compris les organes exécutifs et législatifs, prennent une part active aux niveaux central et local.

26. Le Cadre d'action de Hyogo a inspiré l'identification et la systématisation de principes et règles juridiques contribuant à la gestion des risques de catastrophe; comme, par exemple, l'adoption en première lecture, par la Commission du droit international, d'une série de projets d'articles relatifs à la « Protection des personnes en cas de catastrophe ».

⁶ Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/reports.

⁷ Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/files/18197_midterm.pdf.

⁸ Accessible depuis le lien www.unisdr.org/files/34665_regionalcompendiumreportassembled.pdf.

⁹ Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/english/hyogo/GP/?pid:24&pil:1.

¹⁰ Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring/local/?pid:73&pil:2.

¹¹ Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/english/hyogo/gar.

¹² Accessible depuis le lien www.preventionweb.net/english/professional/networks/private/hfa-thematic-review.

Consultations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

27. Pendant près de deux ans, entre mars 2012 et mai 2014, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales régionale, l'ONU et les organisations et les groupes internationaux (dont, entre autres, les collectivités, les entreprises et l'industrie) ont pris part à des consultations pour réfléchir aux progrès accomplis et aux enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pendant la période de près d'une décennie écoulée depuis son lancement et identifier les lacunes à combler et les occasions à saisir au titre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Comme exposé dans le rapport récapitulatif sur les consultations relatives au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, une vision commune d'un monde plus sûr et plus résilient commence à se dégager.

28. Il est ressorti des consultations en prévision du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 que les travaux futurs dans ce domaine devaient s'appuyer sur les réalisations du Cadre d'action de Hyogo. En outre, il a été largement reconnu que le nouveau cadre devait combler les lacunes existantes, notamment s'attaquer aux facteurs sous-jacents; encourager la prévention en intégrant les risques de catastrophe aux politiques publiques; veiller à la cohérence de la mise en œuvre entre les différentes institutions; et favoriser l'établissement de partenariats public-privé.

29. La nécessité que le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 confie aux administrations et aux acteurs la responsabilité principale de la mise en œuvre et le souhait qu'il tienne compte des réalités auxquelles les décideurs et les citoyens sont confrontés au niveau local ont clairement été exprimés. La répartition des responsabilités entre les autorités centrales, provinciales, de district ou municipales et le renforcement des processus de décentralisation des responsabilités et des ressources vers les administrations locales ont également pris une place importante dans les débats. Tout au long des consultations, nombre de participants se sont accordés sur la nécessité de renforcer les dispositifs existants pour appuyer la participation des collectivités, améliorer la gouvernance du risque aux niveaux national et local et accroître la capacité de traduire les cadres juridiques et directifs en des mesures effectives de réduction des risques. Par ailleurs, nombre de participants ont déclaré qu'il convenait d'adopter des mesures destinées à instaurer une coopération régionale dans des domaines interdépendants qui sont essentiels pour le développement durable, comme la sécurité alimentaire et énergétique, l'égalité des sexes, la santé, l'environnement et les risques climatiques.

30. Au cours des différentes consultations, les participants ont clairement appelé à une intégration et une prise en compte accrues de la réduction des risques de catastrophe –et en particulier en lien avec le développement et le climat, dans des secteurs clés comme l'agriculture, la santé et la sécurité alimentaire et la nutrition. Ils ont estimé qu'il était important d'axer les efforts sur la réduction de l'exposition des personnes et des biens, en mettant l'accent sur la prévention du risque de catastrophe et le renforcement de la résilience. Ils étaient également conscients qu'en raison de la pression démographique, de l'urbanisation et des conséquences des changements climatiques, l'aménagement urbain et le développement des infrastructures devraient être repensés. L'insistance renouvelée sur le fait que le

relèvement résilient constituait un impératif du développement durable a évolué au cours de la décennie écoulée depuis le lancement du Cadre d'action de Hyogo. La deuxième Conférence mondiale sur la reconstruction se tiendra à Washington, du 11 au 13 septembre 2014, pour examiner des approches plus systématiques du relèvement et de la reconstruction, qui seront présentées pour examen en prévision du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Examens périodiques cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

31. Dans sa résolution 68/211, l'Assemblée générale a considéré que les examens périodiques du Cadre d'action de Hyogo étaient importants, et demandé de formuler des propositions pour la mise en place de mécanismes efficaces d'examen périodique du Cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. La mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo a mis en évidence des opportunités et des lacunes concernant les examens périodiques. En particulier, les premiers examens par les pairs réalisés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Finlande ont souligné la valeur que revêtaient de tels examens menés par les pays et les villes, de manière volontaire et de leur propre initiative; ils constituaient un mécanisme utile pour appuyer les efforts aux niveaux national et local, les examens des progrès accomplis, l'apprentissage mutuel, le partage des meilleures pratiques et l'identification de domaines spécifiques en vue d'activités futures de coopération technique et d'échange d'informations. Par ailleurs, alors que les instruments antérieurs, tels que le Cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, relevaient du Conseil économique et social, le Cadre d'action de Hyogo ne prévoyait pas explicitement d'examen par les organes directeurs de l'ONU concernés. Cela limite de fait la possibilité pour les États membres de mesurer de manière globale, par le biais du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, les progrès accomplis sur des questions se renforçant mutuellement, telles que la gestion des risques de catastrophe et le développement durable. Par conséquent, il est suggéré que les États membres envisagent l'option d'entreprendre des examens par les pairs de manière volontaire et de leur propre initiative pour aider les pays à mettre en œuvre le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et que l'on effectue un examen périodique de l'application de ce cadre par le biais du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et, le cas échéant, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

32. L'Assemblée générale a décidé que la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe aura lieu à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, se tiendra au plus haut niveau possible et comportera un débat de haut niveau. Elle a décidé également que la troisième Conférence mondiale adoptera un document final concis, synthétique, prospectif et pragmatique et aura les objectifs suivants : a) achever l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo; b) étudier l'expérience acquise aux niveaux régional et national dans le cadre des stratégies et institutions et des plans de réduction des risques de

catastrophe et de la mise en œuvre de leurs recommandations, ainsi que des accords régionaux pertinents se rapportant à l'application du Cadre d'action de Hyogo; c) adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015; d) définir des modalités de coopération sur la base des engagements souscrits pour la mise en œuvre d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015; et e) arrêter les modalités d'un examen périodique de la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

33. À sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de coordonner les préparatifs à l'échelon régional pour promouvoir une vaste participation à la troisième Conférence mondiale et, à ce propos, attendait avec intérêt les prochains forums régionaux, prévus pour 2014. Pendant la période écoulée, six plateformes régionales multipartites se sont tenues dans les Amériques, en Asie, dans le Pacifique, en Asie centrale, en Afrique et en Europe¹³. Ces réunions, importantes pour stimuler la coordination en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau régional, ont apporté des contributions concrètes significatives pour l'élaboration du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et jeté des bases solides pour une vaste participation à la Conférence mondiale. Parmi les messages communs ayant émergé des délibérations menées à l'occasion de ces plateformes régionales, sont notamment ressortis une insistance marquée sur la résilience à l'échelon local; l'importance de fournir aux collectivités des informations sur les risques facilement utilisables; la nécessité de veiller à ce que les investissements publics tiennent compte des risques; et le besoin de favoriser l'établissement de partenariats public-privé dynamiques.

34. Un Comité préparatoire intergouvernemental à composition non limitée a été établi pour examiner et orienter les questions d'organisation et de fond des préparatifs de la Conférence et un bureau, dont la composition respectait une représentation géographique équitable, a été élu¹⁴. À sa première session, tenue à Genève les 14 et 15 juillet 2014, le Comité a passé en revue les questions de procédure et d'organisation des préparatifs de la Conférence ainsi que des questions de fond. Plus de 900 personnes ont participé à la session, qui a suscité des débats riches entre les États, les observateurs, la société civile et d'autres représentants des grands groupes sur les priorités du cadre pour l'après-2015. Le Comité a demandé aux coprésidents du bureau de tenir des réunions consultatives informelles à composition non limitée en septembre et en octobre 2014, selon un calendrier convenu. Sur la base de ces réunions consultatives, les coprésidents prépareront, avant mi-octobre, un « avant-projet » pour la deuxième session du Comité préparatoire, qui aura lieu à Genève, les 17 et 18 novembre 2014. Au besoin, une troisième session se tiendra juste avant la Conférence mondiale.

35. Pendant les débats de fond, de nombreux orateurs ont mentionné l'importance des consultations multipartites tenues au cours des deux dernières années, y compris les plateformes aux niveaux mondial et régional, les réunions des organisations intergouvernementales, les dialogues au niveau national, les forums des parties prenantes et les réseaux sociaux. Tout au long de la réunion, les États et les autres

¹³ La deuxième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe aura lieu du 14 au 16 septembre 2014, à Charm el-Cheikh (Égypte).

¹⁴ Le bureau se compose de deux représentants de chaque région, à savoir des pays suivants : Bangladesh, Équateur, Égypte, Fédération de Russie, Finlande, Jamaïque, République tchèque, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande (membres); et Japon (membre de droit).

parties prenantes ont appuyé les points suivants : a) l'accord universel que le Cadre de Hyogo a joué un rôle décisif dans les progrès en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux mondial, régional et national; b) la nécessité que le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 complète le Cadre de Hyogo et s'en inspire; c) le renforcement vigoureux de l'accent mis sur la prévention de l'apparition de nouveaux risques et la poursuite sans relâche des efforts de réduction des risques existants; d) la priorité accordée à la réduction de la vulnérabilité et de l'exposition aux risques; e) le fait que la réduction des risques de catastrophe constitue une responsabilité partagée et, par conséquent, qu'il importe d'impliquer l'ensemble de la société et de promouvoir l'égalité, l'inclusion et la participation sans discrimination, ce qui incombe à toutes les parties prenantes; f) l'élaboration de mécanismes de responsabilité plus efficaces, à la fois dans les secteurs public et privé, pour la gestion des risques; g) la contribution à créer des synergies entre les trois grands cadres pour l'après-2015; h) le renforcement de la gouvernance et de la coordination à l'échelon national pour la gestion des risques de catastrophe; i) l'implication de l'ensemble des institutions publiques et l'autonomisation des collectivités et autorités locales pour gérer les risques de catastrophe et contribuer à la définition des politiques et des plans nationaux; j) la définition claire des rôles et des responsabilités des acteurs des secteurs public et privé; k) le renforcement de la coopération régionale et le traitement de la question des risques transfrontières; l) le suivi plus attentif des progrès pour pouvoir prendre les mesures correctives nécessaires; et m) le rôle des plateformes régionales en tant que piliers essentiels du dispositif international en matière de réduction des risques de catastrophe. En outre, un certain nombre d'appels ont été lancés pour que le secrétariat de la Stratégie et le Système des Nations Unies prennent des mesures concrètes concernant la fourniture d'informations sur les risques, l'appui à la mise en œuvre et les examens périodiques au titre du nouveau cadre.

36. Les consultations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, y compris les résultats des plateformes régionales sur ce sujet et la première session du Comité préparatoire de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, ont reconnu le rôle qu'avaient joué les organismes du Système des Nations Unies dans l'appui à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe dans l'élargissement de l'espace politique consacré à la gestion de ces risques. Les participants aux consultations ont également salué les services et l'appui techniques fournis par le secrétariat de la Stratégie pour produire des données factuelles; faire progresser la connaissance et la compréhension des risques de catastrophe et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles; mobiliser les parties prenantes, telles que les parlementaires, les maires et le secteur privé; appuyer les plateformes aux niveaux national et régional et la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et; renforcer la coordination du système des Nations Unies en dirigeant l'élaboration du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et en coordonnant sa mise en œuvre. On attend du secrétariat de la Stratégie qu'il renforce ses services d'appui pour la mise en œuvre, le suivi, la communication régulière d'informations et l'examen du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

37. Conformément à la résolution 68/211, un service de conférence a été établi au sein du secrétariat de la Stratégie pour coordonner les préparatifs de la Conférence.

Une coopération étroite a été mise en place entre le Gouvernement du Japon et la ville de Sendai. Le Gouvernement japonais accueillera la Conférence mondiale et financera une grande partie des coûts. D'autres donateurs contribuent également aux préparatifs et à la manifestation en elle-même. On s'emploie actuellement à recueillir des fonds supplémentaires pour couvrir les frais de déplacement des délégations des pays en développement qui participeront à la conférence et à la deuxième session du Comité préparatoire. On trouvera des informations actualisées sur la Conférence à l'adresse www.wcdr.org.

IV. Activités de coordination et d'orientation en matière de réduction des risques de catastrophe

38. Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, la coordination et l'orientation concernant cette question ont été considérablement renforcées ces dernières années, en particulier aux niveaux mondial et régional. La promotion de la réduction des risques de catastrophe a joué un rôle décisif dans la mobilisation des acteurs clés à l'échelon local, dans le cadre de la campagne pour des villes résilientes, des initiatives des jeunes et des activités connexes à la Journée internationale de la prévention des catastrophes. La présente partie résume les principaux résultats obtenus pendant la période écoulée.

A. Appui à l'action au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophe

39. La résolution 68/211 de l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, qui constituait une contribution importante aux activités opérationnelles de développement de l'ONU. Suite à cela, les progrès suivants ont été accomplis au cours des douze derniers mois. En date de mai 2014, douze organismes de l'ONU avaient inscrit la réduction des risques de catastrophe au rang des priorités de leurs plans de travail stratégiques pour la période 2014-2017 et intégraient cette question dans leurs cadres de suivi axé sur les résultats respectifs¹⁵, soit une progression de 70 % par rapport au précédent cycle de planification du travail. En outre, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à intégrer systématiquement les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans tous les nouveaux cadres de partenariat pays et activités opérationnelles de l'Association internationale de développement et à élargir son appui à 25 pays supplémentaires dans les trois prochaines années.

¹⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Groupe de la Banque mondiale.

40. À l'échelon national, les équipes de pays des Nations Unies dans le monde ont intégré les risques de catastrophe et les changements climatiques dans leur évaluation des besoins et des lacunes en matière de développement; ainsi, 50 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement accordent la priorité à ces deux questions. En parallèle, 85 % des stratégies d'assistance pays ou de partenariat en cours comprenaient une analyse des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques, contre 70 % sur la période 2011-2012 et 44 % au milieu des années 2000. Par le biais du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, rattaché au Comité de haut niveau sur les programmes, le secrétariat de la Stratégie collabore avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour ancrer les engagements du Cadre d'action dans les orientations, le renforcement des capacités et le suivi du travail des Nations Unies en matière de développement dans les pays.

41. Suite à cela, dans le cadre de l'examen en cours de ses activités opérationnelles en matière de développement, inscrit dans son examen quadriennal complet, le système des Nations Unies mesure désormais l'efficacité de la prise en compte des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans ses plans-cadres pour l'aide au développement. Les coordonnateurs résidents, conformément aux descriptions d'emploi génériques récemment révisées, sont désormais responsables de la coordination en matière de réduction des risques de catastrophe dans les pays, de l'appui au lancement du Plan d'action à l'échelon national et de la communication régulière d'informations sur les progrès accomplis.

42. Pour aider les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à s'acquitter de leurs tâches dans ce domaine, deux équipes spéciales interinstitutions ont défini les modalités pour leur fournir les ressources nécessaires et élaboré un cadre de suivi et une série d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis par le système des Nations Unies par rapport au Plan d'action. Par ailleurs, en coopération avec le Comité permanent interorganisations pour la préparation aux situations de crise et la résilience, le Comité permanent, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le secrétariat de la Stratégie ont convenu d'un cadre commun pour encourager le système international à renforcer la préparation aux catastrophes aux niveaux national et local.

Financement du secrétariat de la Stratégie

43. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le secrétariat de la Stratégie a évalué à 70 millions de dollars le budget nécessaire pour s'acquitter de sa tâche. Pour l'exercice 2012-2013, le montant total des ressources obtenues s'est élevé à 62,2 millions de dollars, soit une hausse de 15 % par rapport à l'exercice précédent, et représentait 96 % des 64,9 millions de dollars visés. Ces contributions ont été versées par 34 donateurs, y compris le secteur privé, et montrent qu'ils ont confiance dans l'orientation stratégique du secrétariat et les résultats obtenus par celui-ci. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies fournit les ressources nécessaires au financement d'un poste de responsable (de la classe D-1) du secrétariat de la Stratégie.

44. Le secrétariat de la Stratégie s'emploie actuellement à accroître les contributions, si possible pluriannuelles, des donateurs. Compte tenu des attentes et des exigences qui pèsent sur le secrétariat, ce point est essentiel pour garantir que

l'exécution du programme ne soit pas interrompue. Le secrétariat de la Stratégie a signé neuf accords de financement pluriannuels pendant l'exercice biennal 2012-2013.

45. Les conséquences des catastrophes au niveau mondial prennent de l'ampleur et l'engagement des gouvernements et des collectivités ainsi que la priorité accordée à la question de la gestion des risques de catastrophe montent rapidement en puissance. Cela s'est traduit par des attentes et des exigences accrues vis-à-vis des services et de l'appui fournis par le secrétariat de la Stratégie, notamment pour la sensibilisation au niveau mondial, les avis techniques, la tenue de réunions aux niveaux régional et mondial, l'établissement et l'entretien de partenariats, la consolidation de la base de connaissances sur les tendances des risques de catastrophe et l'appui à la mobilisation des ressources pour la réduction de ces risques. Il convient donc de renforcer l'assise financière du secrétariat de la Stratégie, et la capacité de ce dernier d'accomplir et d'appuyer la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, et d'en accroître la prévisibilité en vue de financer les activités de base et récurrentes du secrétariat. J'attends avec intérêt que les États membres se penchent sur cette question et souscrivent aux contributions volontaires au financement du secrétariat de la Stratégie.

B. Promotion de l'action en matière de réduction des risques de catastrophe

Investissement dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience

46. Les travaux du secrétariat de la Stratégie dans le domaine de la connaissance des risques a mis en évidence avec force que la manière dont les décisions d'investissement futures seront prises dans tous les secteurs sera décisive pour la réduction des risques, le renforcement de la résilience et la viabilité du développement futur.

47. En s'appuyant sur les résultats obtenus par le Groupe des 20 (G20) pendant la présidence du Mexique¹⁶, le secrétariat de la Stratégie a poursuivi sa collaboration avec les principaux partenaires afin de contribuer à la gestion efficace des risques de catastrophe dans le monde. Au cours des réunions tenues les 19 et 20 septembre 2013, les ministres des Finances de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) se sont félicités du rapport d'enquête intitulé « Disaster risk financing in APEC economies: practices and challenges »¹⁷ (Financement des risques de catastrophe dans les économies de l'APEC : pratiques et défis), établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec la Banque asiatique de développement, le Groupe de la Banque mondiale et le secrétariat de la Stratégie. Le rapport montre que, en dépit des difficultés significatives que pose la mise en œuvre, les pays de la région de

¹⁶ Gouvernement du Mexique/Banque mondiale, publication spéciale conjointe du G20 intitulée *Improving the Assessment of Disaster Risks to Strengthen Financial Resilience*; et Cadre méthodologique G20/OCDE sur l'évaluation des risques de catastrophes et le financement de ces risques, élaboré à la demande des dirigeants, des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20.

¹⁷ Accessible depuis le lien www.oecd.org/daf/fin/insurance/disasterriskfinancing/inapececonomies.htm.

l'APEC s'emploient à améliorer la résilience financière face aux catastrophes. Il recense, en outre, les principales priorités pour les travaux futurs. En s'appuyant sur cette expérience des pays et des partenaires au niveau international, le Groupe de la Banque mondiale finalise actuellement un premier cadre opérationnel pour aider les pays à déployer des stratégies globales de protection financière.

48. La collaboration entre le secrétariat de la Stratégie et l'OCDE au cours de la période écoulée a également été fructueuse. Lors de sa réunion du Conseil des ministres le 7 mai 2014, l'OCDE a adopté une recommandation sur la gouvernance des risques majeurs¹⁸. En mars 2014, une proposition visant à ajouter un repère indiquant qu'une activité contribue à la gestion des risques de catastrophe, dans le système de notification des pays créanciers du Comité d'aide au développement de l'OCDE, a été présentée au Groupe de travail du CAD sur les statistiques. La proposition soutient l'introduction de ce repère dans le système de notification pour suivre la prise en compte de cette question dans l'aide au développement et explique comment il pourrait permettre d'améliorer la planification du développement et l'efficacité et, ainsi, contribuer à une croissance résiliente.

**Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes sur le thème
« Pour des villes résilientes : Ma ville se prépare »**

49. Les projections indiquent que plus de 70 % de la population résidera dans les villes d'ici à 2050; les villes sont et continueront d'être le premier terrain d'action en matière de renforcement de la résilience. On estime que 60 % de l'espace urbain de 2030 reste à construire et qu'environ 97 700 milliards de dollars seront dépensés dans le domaine de la construction au cours de la prochaine décennie¹⁹.

50. Compte tenu de cela, la campagne mondiale pour la prévention des catastrophes sur le thème « Pour des villes résilientes : Ma ville se prépare », lancée en 2010, a continué d'inciter les administrations locales à connaître leurs risques, réaliser des investissements plus éclairés, construire des ouvrages plus solides et tirer les enseignements des auto-évaluations. La campagne a contribué à renforcer le leadership et la volonté politique à l'échelon local en matière de réduction des risques de catastrophe, en répondant aux demandes d'appui et d'orientation formulées à ce niveau pour la mise en œuvre de mesures concrètes dans ce domaine. Elle a aidé à améliorer les capacités et la compréhension des questions essentielles liées à la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local.

51. À l'heure actuelle, 1 981 administrations locales signataires dans 106 pays se sont engagées à appliquer les « dix points essentiels » de la campagne. Les 35 champions et défenseurs, 42 villes modèles et 40 partenaires dévoués de la campagne continuent de plaider pour l'intensification de l'action et de promouvoir les bonnes pratiques dans une large gamme de domaines, notamment la gestion des inondations, l'alerte précoce, la reconstruction après un séisme et l'application de la législation au niveau local. Par le biais de programmes universitaires, la campagne sensibilise au Cadre d'action de Hyogo une nouvelle génération de citoyens bien préparés et informés, qui deviendront les dirigeants politiques, techniques et sociaux de demain.

¹⁸ Accessible depuis le lien <http://www.oecd.org/fr/gouvernance/risques/recommandation-sur-la-gouvernance-des-risques-majeurs.htm>.

¹⁹ Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, *Du partage des risques aux bénéfices partagés : Analyse de la rentabilité de la réduction des risques de catastrophe. Réduction du risque de catastrophe : Bilan mondial* (Genève, 2013).

Le secrétariat de la Stratégie a pris des mesures, par l'intermédiaire de son Institut mondial d'éducation et de formation (GETI) basé à Incheon, pour concevoir et mettre en place des modules de renforcement des capacités, visant à aider les administrations municipales à mettre en œuvre les composantes de la campagne, et pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les investissements en faveur du développement.

52. Dans le cadre des efforts pour encourager les partenariats et, finalement, accroître l'impact sur les villes, neuf institutions²⁰ ont annoncé une nouvelle collaboration lors du Forum urbain mondial tenu à Medellín (Colombie), en avril 2014, et exprimé leur engagement collectif à aider les villes à améliorer leur résilience. L'objectif de cette collaboration est de faciliter les flux de connaissances et de financements nécessaires pour aider les villes à devenir plus résilientes aux perturbations imputables aux changements climatiques, catastrophes naturelles et autres chocs et pressions systémiques, y compris les défis socioéconomiques liés à l'urbanisation rapide.

Initiative mondiale pour des écoles plus sûres

53. Les pays ne cessent de souligner que la sécurité des écoles est une priorité de l'action pour la réduction des risques de catastrophe. Veiller à la sécurité des écoles constitue un impératif moral : personne ne veut voir un jour des enfants périr dans l'effondrement d'infrastructures scolaires fragiles en cas de catastrophe. En outre, les gouvernements souhaitent protéger les investissements publics dans les infrastructures sensibles.

54. Suite à l'appel lancé à l'occasion des Plateformes mondiales pour la réduction des risques de catastrophe de 2009 et 2011 en faveur d'une évaluation systématiques de toutes les écoles vulnérables et de l'élaboration et de l'application de plans d'action nationaux pour la sécurité des écoles d'ici à 2015, le dialogue de haut niveau²¹ tenu lors de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2013 a appelé à agir de manière coordonnée pour la sécurité des écoles et à annoncer la mise en place d'un programme mondial pour des écoles sûres assorti d'engagements volontaires à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

55. Le secrétariat de la Stratégie a travaillé, en coordination avec les gouvernements et les membres de l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation,²² pour présenter une initiative mondiale pour des écoles sûres à la troisième Conférence mondiale sur la

²⁰ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Habitat, Groupe de la Banque mondiale, Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, Banque interaméricaine de développement, Local Governments for Sustainability, C40 Cities Climate Leadership Group, Fondation Rockefeller et 100 Resilient Cities.

²¹ Voir le communiqué du dialogue de haut niveau adopté à la quatrième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Genève, en 2013.

²² L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation est présidée par l'UNESCO et regroupe l'UNICEF, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Plan International, Save the Children, World Vision International, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Coalition pour la sécurité des écoles et l'éducation à la prévention des catastrophes, le Groupe de la Banque mondiale/Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement et les coalitions régionales pour des écoles plus sûres.

réduction des risques de catastrophe. Menée par les gouvernements, cette initiative vise en particulier les pays à haut risque. Elle intègre les composantes communes de la sécurité structurelle, la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement et la préparation aux catastrophes pour les écoles et comprend un élément fort de promotion mondiale et de demande sociale visant à susciter un engagement politique en faveur de la sécurité des écoles au niveau mondial. Au moment de la rédaction du présent rapport, 10 pays étaient prêts à s'engager à promouvoir des écoles sûres lors de la Conférence mondiale.

Mobilisation des enfants et des jeunes en faveur de la réduction des risques de catastrophe

56. L'évaluation de la sécurité des écoles par les réseaux d'étudiants et de jeunes fait également partie des mesures de promotion et de mobilisation lancées par le secrétariat de la Stratégie. Cette initiative figurait dans les consultations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et avait pris de l'ampleur par le biais des réseaux sociaux. Les enfants et les jeunes définissent actuellement leurs priorités et leurs engagements concernant le futur cadre, qui sera annoncé lors du Forum des enfants et des jeunes, pendant la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

Journée internationale de la prévention des catastrophes

57. La Journée internationale de la prévention des catastrophes du 13 octobre 2013 a souligné à la fois les besoins et les contributions des personnes handicapées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Les actions de promotion menées à cette occasion encourageaient en particulier à cesser de voir les personnes handicapées comme des êtres vulnérables et commencer à les considérer comme des atouts ou des ressources inexploitées pour la gestion des risques de catastrophe par la collectivité.

58. La Journée internationale de la prévention des catastrophes a été célébrée dans 120 pays à travers le monde et a contribué à attirer l'attention sur une lacune importante en matière de gestion des catastrophes, à savoir les besoins du milliard de personnes, voire plus, présentant une forme de handicap. Les personnes handicapées ont une contribution unique à apporter pour renforcer la résilience des sociétés. Le message « Le handicap n'est pas synonyme d'incapacité » a touché plus de 5 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux, renforçant ainsi le mouvement incitant à planifier avec, plutôt que pour, les personnes handicapées.

59. Pendant des préparatifs de la Journée internationale, le secrétariat de la Stratégie a lancé la toute première enquête réalisée auprès des personnes handicapées sur leur capacité à faire face en cas de catastrophe. Plus de 5 700 personnes dans 130 pays y ont répondu. D'après les résultats de l'enquête, les personnes handicapées à travers le monde déclaraient être rarement consultées sur leurs besoins. Seules 20 % d'entre elles disaient pouvoir évacuer immédiatement sans difficulté en cas de catastrophe soudaine. Si on leur laissait suffisamment de temps pour évacuer, ce pourcentage grimpeait à 38 %.

60. En 2014, la Journée internationale de la prévention des catastrophes mettra en avant le rôle des personnes âgées et de leur expérience et de leur savoir collectifs pour renforcer la résilience. Les manifestations organisées à cette occasion

permettront aux personnes âgées de faire part de leurs perspectives et leurs priorités pour le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

C. Renforcer l'action aux niveaux régional et national

61. Reconnaissant le partage des risques encourus et les avantages considérables découlant de la collaboration et de la coopération, l'action à l'échelon régional en matière de réduction des risques de catastrophe continue de jouer un rôle moteur dans les progrès accomplis concernant l'application du Cadre d'action de Hyogo. Les plateformes et mécanismes régionaux se sont également révélés des piliers essentiels du dispositif mondial en matière de réduction des risques de catastrophe et ont, ainsi, offert des espaces appréciables pour les consultations multipartites sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Afrique

62. La cinquième Plateforme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe et la troisième Réunion ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe se sont tenues à Abuja, du 13 au 16 mai 2014, sur le thème « Prévenir le risque : pour la résilience ». Le résultat de la plateforme régionale, qui consistait en une position commune de l'Afrique sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et une déclaration ministérielle, s'appuie sur une série de consultations menées aux niveaux national et régional. La position commune de l'Afrique met l'accent sur le renforcement de la résilience des institutions et collectivités des pays africains. Elle formule 43 recommandations portant sur les facteurs de risques et les cadres institutionnels dans la région; l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques; les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe; et la durée du cadre pour l'après-2015. La plateforme régionale a, en outre, débouché sur des engagements relatifs à l'application du cadre. La déclaration ministérielle a adopté les recommandations et exprimé un engagement à promouvoir une approche fondée sur la coordination et le renforcement mutuel entre le cadre de réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable pour l'après-2015 et les nouveaux accords sur le climat.

63. La Communauté d'Afrique de l'Est, après avoir approuvé la Stratégie de réduction et de gestion des risques de catastrophe pour la période 2012-2016, et le secrétariat de la Stratégie ont réuni le Groupe consultatif de parlementaires africains et plaidé en faveur de dispositions législatives types pour la réduction des risques de catastrophe à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. L'Éthiopie a adopté la version révisée d'une politique et stratégie nationale multirisques de gestion des risques de catastrophe. Les efforts en cours pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont été renforcés davantage dans plusieurs pays africains et plusieurs universités proposent désormais des cours d'enseignement supérieur sur la gestion des risques de catastrophe.

64. Des améliorations de l'information sur les risques étaient apportées dans plusieurs pays, grâce à l'établissement de bases de données nationales sur les pertes imputables aux catastrophes en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et aux Seychelles. Des bases de données pour aider les gouvernements à évaluer ce type de pertes doivent être lancées au Burkina Faso, aux Comores, à Madagascar, à Maurice, au

Niger, au Togo, au Sénégal et en Sierra Leone. En Afrique, 56 villes ont rejoint la campagne pour des villes résilientes.

Pays arabes

65. La compréhension des risques et des vulnérabilités constitue un point de départ essentiel pour une gestion des risques de catastrophe réussie. Un certain nombre de pays arabes continuent, ainsi, de progresser dans la communication d'informations sur les pertes imputables aux catastrophes, avec l'appui du secrétariat de la Stratégie. Actuellement, 10 des 22 pays membres de la Ligue des États arabes ont achevé ou sont en train d'achever l'établissement de bases de données nationales sur ces pertes. Ces bases de données, où l'on retrouve pour la première fois des catastrophes de fréquence élevée mais de faible intensité, revêtent une grande importance pour les pays arabes. Leur établissement permettra d'améliorer la compréhension des vulnérabilités et constituera un outil précieux pour les décideurs. Il permettra également de motiver l'inclusion d'éléments concernant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, dans la proposition de la Ligue des États arabes relatif à un cadre stratégique arabe pour le développement durable sur la période 2015-2025²³. Les équipes de pays des Nations Unies aident les États à réduire les risques de catastrophe et, depuis 2012, plus de 12 pays arabes ont intégré la réduction des risques de catastrophe dans leurs divers cadres ou stratégies de développement ou bilans communs de pays.

66. La deuxième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe aura lieu du 14 au 16 septembre 2014, à Charm el-Cheikh (Égypte). Elle est coorganisée par le Gouvernement égyptien, la Ligue des États arabes et le secrétariat de la Stratégie. Le résultat de cette conférence régional devrait contribuer à l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 qui tienne compte des priorités de la région arabe, aux rangs desquelles la difficulté à relever le triple défi que posent les questions interdépendantes de la sécheresse, de la désertification et du changement climatique. La position des pays arabes tirera parti de neuf consultations menées avec les parties prenantes, aux niveaux régional, national et local, depuis 2012. Une position initiale des pays arabes sur un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 a été formulée lors de la première Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'était tenue à Aqaba (Jordanie), en mars 2013.

Asie et Pacifique

67. La Déclaration de Bangkok, principal document final de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue du 22 au 26 juin 2014 dans cette ville, appelle les gouvernements de la région à élaborer un plan de mise en œuvre régional pour l'Asie et le Pacifique et à participer à l'élaboration d'un mécanisme renforcé de suivi et d'examen, fondé sur une série d'objectifs et d'indicateurs plus robustes, permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et dans les engagements pris lors de la Conférence ministérielle.

²³ Cette proposition a été présentée au Forum arabe de haut niveau sur le développement durable, tenu à Amman, du 2 au 4 avril 2014. On trouvera de plus amples informations à l'adresse www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNUM=3315e.

La Déclaration insiste sur l'amélioration de la cohérence entre ce cadre, les objectifs de développement durable et l'accord sur le climat et appelle toutes les parties prenantes à veiller à ce que l'évaluation des risques de catastrophe soit un prérequis dans tous les programmes et politiques de développement. Elle les appelle, en outre, à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs du développement en s'appuyant sur des cadres juridiques et institutionnels et des dispositifs d'allocation de ressources qui soient adaptés, durables et plus transparents. Dix groupes de parties prenantes intervenant en qualité de partenaires dans le processus consultatif ont fait des déclarations d'engagement volontaire en prévision de l'application et du suivi du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

68. L'Asie centrale et le Caucase du Sud ont tenu des consultations à Almaty (Kazakhstan) les 1^{er} et 2 avril 2014, auxquelles ont participé des gouvernements, des partenaires du développement, la société civile et des réseaux. Elles ont abouti à la conclusion que la réduction des risques de catastrophe était synonyme d'un développement qui rend le monde plus sûr et plus résilient. Cette position a été inscrite au cœur d'une série de recommandations, notamment celle d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015 et les nouveaux accords sur le climat.

69. Les États et territoires insulaires du Pacifique, ainsi que les organisations régionales et la société civile, ont adopté une vision commune en prévision d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Celle-ci figure dans le document final, intitulé « The way forward: climate and disaster resilient development in the Pacific » (La voie à suivre : pour un développement résilient aux changements climatiques et aux catastrophes pour le Pacifique), de la sixième session de la Plateforme océanique pour la gestion des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Suva du 2 au 4 juin 2014. Le document final a reconnu que la prévention et la réduction des risques de catastrophe nécessitent l'engagement et le leadership de toutes les institutions et devaient respecter le principe de cohérence et de renforcement mutuel vis-à-vis du programme de développement global.

70. Les participants ont, en outre, souligné l'importance du suivi et de l'appui de la mise en œuvre dans le Pacifique, ainsi que le rôle et les perspectives du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile et la participation pleine et concrète des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Soutenant l'action régionale en matière de risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques, la Plateforme océanique a considérablement progressé en vue de l'adoption de la Stratégie pour un développement résilient face aux changements climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique. La stratégie fixe trois objectifs au niveau régional, à savoir renforcer la gestion des risques, appuyer le développement à faible émission de carbone et améliorer la préparation, le secours et le relèvement en cas de catastrophe.

Europe

71. La quatrième réunion annuelle du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Oslo, du 23 au 25 septembre 2013, a recommandé d'harmoniser les calendriers des mesures pour l'adaptation aux changements climatiques et pour la réduction des risques de catastrophe, de fournir des données socioéconomiques et de s'assurer de la participation des organisations régionales.

Concernant la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo à l'échelon local, les participants ont souligné la pertinence de partager les expériences entre les municipalités, d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification de l'occupation des sols et de l'urbanisme et d'utiliser l'outil d'auto-évaluation du secrétariat de la Stratégie à l'intention des administrations locales. Sur le terrain de la gouvernance et de la responsabilité, ils ont noté les domaines d'intervention suivants : l'examen par les pairs, les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et l'économie des catastrophes.

72. La Réunion ministérielle européenne sur la réduction des risques de catastrophe a eu lieu le 8 juillet 2014, à Milan (Italie), pendant la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, et a été élargie aux pays membres du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophe. Plus de 40 pays de la région y ont participé et elle a abouti aux résultats suivants : a) l'adoption du document ministériel final; b) les conclusions de la réunion; et c) les indications d'engagements volontaires d'un certain nombre de pays européens et d'institutions régionales, prévus au titre du résultat global de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

73. Les efforts entrepris pour garantir un engagement politique vis-à-vis d'un nouvel accord mondial sur la réduction des pertes imputables aux catastrophes ont reçu une impulsion majeure. En effet, les représentants de 40 pays européens ont approuvé une série de recommandations visant à améliorer la résilience face aux catastrophes. Le document final de Milan reconnaît la contribution substantielle apportée par le Cadre d'action de Hyogo à l'élaboration de stratégies et de politiques de gestion des risques de catastrophe. Il contient 24 recommandations, notamment sur l'obtention de résultats, la mesure des progrès et la promotion de la mise en œuvre grâce à la définition d'objectifs à un échelon (mondial, national, régional et local) et selon un calendrier adéquats. Les objectifs doivent être acceptables d'un point de vue politique et faisables, mesurables, réalisables et axés sur les résultats d'un point de vue opérationnel. Le document final appelle à accorder la priorité aux politiques et aux programmes pour des écoles et des hôpitaux sûrs, aux niveaux local, national et régional. Il reconnaît également que les femmes représentent une force qui contribuera à améliorer la résilience.

Amériques

74. La quatrième session de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques s'est tenue à Guayaquil (Équateur), du 27 au 29 mai 2014. Son principal document final, le Communiqué de Guayaquil, demande que le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 définisse clairement les rôles et les responsabilités des différents acteurs à tous les niveaux de l'État et de la société dans la réduction des risques de catastrophe. Il appelle, en outre, à placer la participation des communautés au cœur de la gestion des risques de catastrophe et à associer expressément les collectivités locales au Cadre d'action pour l'après-2015.

75. S'agissant de l'occasion offerte aux participants d'influer sur le programme de développement pour l'après-2015, le Communiqué souligne qu'il importe de veiller à la cohérence entre les nouveaux programmes concernant le développement, la gestion des risques, les changements climatiques, l'action humanitaire et le développement urbain durable. Il insiste également sur l'importance d'impliquer les organisations du

secteur privé et des milieux scientifiques et universitaires dans la promotion et la mise en œuvre du programme de réduction des risques de catastrophe.

76. Pendant la période écoulée, 10 consultations multipartites sur un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ont été menées dans la région des Amériques. Ce total inclut six consultations nationales à la Barbade, en El Salvador, au Honduras, au Paraguay, au Pérou et en République dominicaine; trois consultations sous-régionales dans les Caraïbes (avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle), en Amérique centrale (avec le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale) et en Amérique du Sud (avec l'Union des nations de l'Amérique du Sud); et une consultation thématique sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique centrale, également en collaboration avec le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles. Des études ciblées, sur les investissements publics consacrés à la réduction des risques de catastrophe et l'incorporation de processus de reconstruction qui tiennent compte de la réduction des risques de catastrophe, ont été réalisées dans la région des Amériques avec la participation de plusieurs gouvernements.

77. La priorité que les organisations intergouvernementales régionales accordent à la réduction des risques de catastrophe comme élément clé du développement durable a été encouragée et renforcée davantage dans la région. En effet, les chefs d'États de l'Association des États de la Caraïbe ont adopté la Déclaration de Pétionville, dans laquelle ils ont décidé que la meilleure manière d'aborder la question de la vulnérabilité de ces États était d'incorporer une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux de la planification publique, y compris en prenant des mesures en faveur de la coopération régionale et internationale. Par ailleurs, l'Union des nations de l'Amérique du Sud a décidé d'établir un Groupe de travail de haut niveau sur la gestion intégrée des risques liés aux catastrophes, dans le but de promouvoir leur réduction par le biais de politiques, de stratégies et de plans en matière d'estimation, de prévention et de réduction.

78. Le Parlement latino-américain, avec l'appui du secrétariat de la Stratégie, a adopté un protocole sur la prévention des risques et le secours en cas de catastrophe pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le protocole servira d'outil pour appuyer et faciliter les lois des parlements nationaux relatives à la réduction des risques de catastrophe.

V. Conclusions et recommandations

79. Pendant les préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, les consultations sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ont suscité une forte participation des différentes parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local. Les gouvernements, les organisations de la société civile et les collectivités locales, les parlementaires, les représentants des administrations locales, le monde des affaires et les institutions scientifiques ont fait part de leurs réflexions sur les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et exprimé des idées et des orientations en prévision du nouveau cadre.

80. Dans toutes les régions, les pays ont progressivement avancé dans tous les domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo. Ils ont renforcé leurs cadres

institutionnels, législatifs et politiques, en particulier concernant l'alerte rapide, la préparation au secours en cas de catastrophe, l'évaluation des risques, l'éducation, la recherche et la sensibilisation du public, intensifié les investissements et mis en place des mécanismes de transfert des risques, tels que l'assurance.

81. L'exploitation des informations sur les risques aux fins de la planification du développement et de la mise en œuvre doit représenter un élément important des cadres politiques, un facteur clé dans la planification du développement économique et social et un lien fort entre l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe.

82. On s'accorde sur le fait que le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015, le programme et les objectifs de développement durable pour l'après-2015 et le nouvel accord sur le climat devront constituer un ensemble d'orientations permettant la mise en place de mesures concrètes qui soient cohérentes et se renforcent mutuellement, dans les domaines des orientations générales, des programmes, des instruments de financement et des systèmes de suivi.

83. Globalement, la Conférence mondiale suscite des attentes élevées. En effet, elle devra adopter un document final concis, synthétique, prospectif et pragmatique. Le document devra, en outre, s'appuyer sur le Cadre d'action de Hyogo et donner des orientations pour la mise en œuvre et le suivi, dans les domaines où des lacunes ont été recensées ainsi que pour les risques de catastrophe nouveaux et émergents. L'adoption d'objectifs globaux et l'amélioration du système de suivi permettant de mesurer les impacts contribueront à faciliter l'action et la coopération en matière de réduction des risques de catastrophe.

84. L'exposition aux risques, dans les pays à plus haut comme à plus faible revenu, progresse toujours plus vite que la réduction de la vulnérabilité. Il faudra donc, non seulement intensifier considérablement les efforts pour prévenir l'apparition de nouveaux risques, mais aussi continuer de s'employer à réduire les risques existants. Pour cela, il faut renforcer sensiblement les capacités aux niveaux national et local en matière d'identification des risques, de planification et de conception qui tiennent compte des risques, d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes.

85. La gestion des risques de catastrophe requiert d'engager l'ensemble de la société de manière inclusive, participative et non discriminatoire et de respecter les savoirs locaux. Pour assurer la gestion efficace des risques de catastrophe, en particulier à l'échelon local, il convient d'intensifier les efforts pour harmoniser les politiques et les programmes sectoriels; les mandats, les pouvoirs et les ressources des institutions; et les instruments budgétaires et financiers. Il est essentiel d'instaurer une coopération étroite entre les secteurs public et privé et basée sur la confiance et d'accroître le degré d'examen et de débat publics et institutionnels sur les risques de catastrophe. L'éducation à travers les écoles, les universités et les programmes de formation professionnelle ainsi que l'apprentissage informel et l'éducation du public sont également déterminants. Le travail de la Commission du droit international sur la protection des personnes en cas de catastrophe apporte une contribution vitale au renforcement de la responsabilité dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

86. La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales ont constitué des manifestations multipartites importantes pour faciliter la coopération, le partage des connaissances et des expériences, les

examens par les pairs et les partenariats. Elles devraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre du nouveau cadre.

87. Les entités du système des Nations Unies devraient intensifier leurs efforts pour intégrer la gestion des risques de catastrophe dans leurs programmes de coopération technique et apporter leur appui aux coordonnateurs résidents des Nations Unies, conformément au Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience.

88. **Au vu de ce qui précède, je recommande que :**

a) Les États Membres participent à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et à ses préparatifs au plus haut niveau possible;

b) Les États Membres envisagent d'inclure un examen périodique du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et veillent à coordonner l'évaluation des progrès accomplis avec les objectifs et le programme de développement durable pour l'après-2015;

c) Les États Membres prennent en considération les risques de catastrophe dans les objectifs et le programme de développement durable pour l'après-2015, y compris par le biais d'un système de mesure des progrès adapté;

d) Les États Membres et toutes les autres parties prenantes continuent de s'employer à bien comprendre les risques et leurs facteurs et adoptent les mesures nécessaires;

e) Les États Membres définissent et mettent en œuvre des mécanismes adaptés, à l'échelon national, en faveur de la coopération entre les parties prenantes publiques et privées, afin de parvenir à une gestion des risques de catastrophe effective et globale;

f) Les États Membres accordent toute l'attention voulue à la participation de l'ensemble de la société, à l'inclusion et à la non-discrimination, dans l'élaboration et l'application des plans aux niveaux national et local et les mesures en faveur de la gestion des risques de catastrophe;

g) Les États Membres envisagent d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des catastrophes, afin de garantir que la mise en œuvre du nouveau cadre bénéficiera d'un appui adéquat et flexible et que le secrétariat de la Stratégie disposera de l'assise financière et des capacités suffisantes pour répondre aux attentes et aux exigences croissantes vis-à-vis de ses services et de son appui.

Annexe

Compte-rendu actualisé sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño/La Niña

1. Le phénomène El Niño, caractérisé par un réchauffement anormal de la surface des eaux océaniques du Pacifique tropical oriental, devrait se manifester fin 2014 ou début 2015. Il entraînera vraisemblablement des répercussions au niveau mondial, compte tenu de ses effets potentiels sur le régime des précipitations à cette échelle.
2. Grâce à l'alerte précoce, les gouvernements et collectivités ont eu le temps d'élaborer des plans d'urgence et de se préparer aux sécheresses ou aux inondations. Le Centre international de recherche sur El Niño, à Guayaquil (Équateur), a dirigé les efforts entrepris pour fournir aux décideurs les informations nécessaires pour préparer et planifier les secours. L'alerte précoce a permis aux gouvernements des pays les plus susceptibles d'être touchés par El Niño de prendre des mesures préventives de réduction des risques pour limiter les éventuelles conséquences humaines, économiques et écologiques de cet événement.
3. En sa qualité de centre de recherche sur le phénomène El Niño au niveau mondial et de centre sur le climat de l'Organisation météorologique mondiale au niveau régional pour la partie occidentale de l'Amérique du Sud, couvrant l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, le Centre international de recherche sur El Niño s'est employé en particulier à apporter une gamme de services aux pays susceptibles d'être touchés par ce phénomène. Il s'agissait notamment de systèmes d'information à l'appui des politiques publiques en matière de changement climatique et de biodiversité, de l'évaluation de la vulnérabilité des bassins hydrographiques et d'initiatives ciblées à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. La Centre a consolidé son réseau international d'informations climatologiques et apporte son aide à des utilisateurs dans plus de 80 pays.
4. La troisième Conférence internationale sur le phénomène El Niño-oscillation australe, qui se tiendra du 12 au 14 novembre 2014, à Guayaquil (Équateur), offre une occasion exceptionnelle pour réaliser la synthèse des progrès de la recherche sur El Niño, améliorer la compréhension des liens entre climat et société et partager les expériences relatives aux méthodologies permettant d'évaluer la vulnérabilité à ce phénomène. Elle réunira des scientifiques et des professionnels impliqués dans la recherche, l'observation et les services opérationnels météorologiques, climatologiques et hydrologiques du monde entier, afin d'améliorer les connaissances et la compréhension du phénomène et, par conséquent, la prédiction d'El Niño et de ses effets au niveau mondial.
5. Dans ce contexte, les États membres sont invités instamment à aider les pays susceptibles d'être touchés par le phénomène El Niño et à renforcer les services que le Centre fournit aux pays et aux collectivités à travers le monde.